

Délibération n° 2026-037

**Délibération portant sur la Modification des ouvertures de crédits au Budget
Général 2026 – nomenclature M57**

**(Abroge et remplace la délibération prise lors du conseil communautaire du
27/01/2026)**

Nbre de Conseillers en exercice : 34

Nbre de présents : 25

Nbre de votants : 32

Nbre de procurations : 7

Date de convocation et d'affichage : 04/03/2026

Secrétaire de séance : THOMAS Sandrine

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18h30

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DIAZ Manuel, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippé, Mme PINCÉ Laïre, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÉS Éric, Mme THOMAS Sandrine, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme FANARI Jacqueline, M. LAINÉ Fabien, M. BRÉTHÉS Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. COUTURIER François donne procuration à Mme LARREZET Hélène, M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme PONCHET Ascension, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. MINIAU Dominique, Mme GUERRO Florence donne procuration à Mme AUBERT Roseline, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. SOULÉS Éric, M. RIMONTEIL Jean-Pierre donne procuration à M. CRUCHANDEU Paul, M. VIUDÉS Christian donne procuration à Mme FANARI Jacqueline

Excusés et Absents : M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme PELTIER Virginie, Mme MALLO Caroline, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDÉS Christian

Décision de l'assemblée :

Votants : 32

Pour : 32

Contre :

Blanc :

Abstention :

Rapporteur : Monsieur Manuel DIAZ

En raison de besoins de réalisations de travaux et d'achats avant le vote du budget général 2026, M. le vice-président propose d'ouvrir les crédits d'investissements sur 2026.

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales qui permet au chef de l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de son conseil, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports.

Le référentiel M57 instaure des spécificités dans l'application de l'article L.1612-1 du CGCT en matière de dépenses à caractère pluriannuel. Ainsi, les dispositions prévues à l'alinéa 5 de l'article L.1612-1 CGCT en matière de dépenses à caractère pluriannuel sont remplacées par l'application de l'article L.5217-10-9 du CGCT. Celui-ci dispose que, jusqu'à l'adoption du budget, les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement prévues dans des autorisations d'engagement ouvertes au cours des exercices antérieurs peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

La délibération doit intervenir avant le vote du budget primitif de l'année considérée.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, issue de l'arrêté du 17 décembre 2020 modifié.

Vu le montant des crédits votés par la communauté de communes des Grands Lacs en 2025 en dépenses d'investissements d'un montant de 9 883 920,00 €.

Le conseil communautaire peut reporter 25 % de ce montant soit 2 470 980,00 € en dépenses sur la section d'investissement 2026 avant le vote du budget primitif 2026.

Madame la présidente propose d'utiliser une partie de ces crédits pour la réalisation des dépenses suivantes :

Chapitre	Article	Opération concernée	Objet de la dépense	Montant
26	266	Participations et créances rattachées à des participations	participation à la SEM TEPOS de la Haute Lande (Société d'Economie Mixte)	66 000,00 €
0303	21838	Equipements services	matériel informatique	3 000,00 €
0704	2181	Installations générales	réhabilitation local aire GDV Parentis	10 000,00 €
1807	2317	Déchets venalson	plateforme Luë	50 000,00 €
1903	2317	Gestion trait de côte	travaux reprofilage dune et rechargements	593 000,00 €
2203	2317	Pôle aéronautique	maîtrise d'œuvre	200 000,00 €
2204	2317	VN Latécoère/Bréguet - Biscarrosse	passerelle	232 800,00 €
2414	2317	Maison eau / environnement	études connexes	30 000,00 €
2516	2317	Création itinéraires cyclables Sanguinet	études et travaux	348 200,00 €
2601	2317	Programme voirie 2026	travaux aménagement	400 000,00 €
2602	2317	Programme pistes cyclables 2026	détection des réseaux et études géotechnique	200 000,00 €
2606	2317	PCN Avenue et Lotissement du Golf Biscarrosse	études	40 000,00 €
2608	2317	Fenêtre Lacustre Ychoux	maîtrise d'œuvre	30 000,00 €
2609	2317	Aménagement front de mer	travaux	260 000,00 €
TOTAL				2 462 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
N°0-24400073-20260310-2026-037a-DF
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- De voter la modification des ouvertures de crédits comme indiqués
- D'autoriser la Présidente à signer l'ensemble des documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 10 mars 2026

Secrétaire de séance,

Sandrine THOMAS



La Présidente,

Françoise DOUSTE



Affiché à Parentis-en-Born, le : 3/03/2026